

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 17 avril 2014 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Sont absents : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h15. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du second projet de règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2014-062 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 11 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Adoption du second projet – Règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

**2014-063 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de zonage portant numéro 2008-06* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que le *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* a été modifié par le règlement numéro 198-10-2013 entré en vigueur le 23 décembre 2013;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables est concernée par ladite modification et doit en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* adopter des règlements de concordance, dont des modifications à son plan d'urbanisme et à son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables a notamment profité de la modification à son plan d'urbanisme pour créer une nouvelle affectation destinée à la villégiature forestière et y déterminer les types d'activités compatibles, compatibles avec conditions ou incompatibles;

Attendu qu'en vertu de l'article 110.4 ou 110.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme lorsqu'il fait l'objet d'une modification;

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité doit faire l'objet de modification pour être concordant au plan d'urbanisme;

Attendu qu'il y a lieu de profiter de la modification du règlement de zonage pour apporter divers changements, dont l'ajout de dispositions relatives à la gestion du développement des résidences de tourisme;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un premier projet de règlement et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un second projet de règlement qui devra être approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter à des fins d'approbation référendaire le second projet de règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 tel que déposé et remis aux membres du conseil. Ce second projet est identique au premier projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

5. Levée de l'assemblée

2014-064 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de lever la session à 20h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire